

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

**Tous les documents doivent être insérés à l'intérieur de la pochette
les 2 déclarations de la page 4 doivent être complétées et signées**

- **Le présent formulaire « Renouvellement d'un titre de 10 ans » dûment complété et signé** (pages 1,2,3,4)
- **Copie du titre de séjour** à renouveler - **1 enveloppe timbrée, libellée à votre nom et votre adresse**
- **4 photos d'identité** identiques, **agrafées au dossier ou insérées dans une enveloppe avec votre nom** : de face, tête nue, sans accessoire dans les cheveux, sans lunettes, sur fond blanc neutre et uni, non scannées et de format 35x45 mm, récentes et parfaitement ressemblantes
- **Copie du passeport** : pages relatives à l'état-civil, dates de validité, visas, cachets d'entrée et sortie du territoire
- **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois** :
 - Si domicile personnel** : bail locatif + copie d'une facture à votre adresse (eau, téléphone fixe, gaz, électricité) ou preuve de propriété : taxe foncière...
 - Si hébergement** : attestation de l'hébergeant datée et signée, **copie de sa pièce d'identité**, copie d'un justificatif de son domicile de - de 6 mois (bail locatif + 1 facture d'eau, téléphone fixe, gaz ou électricité..)
- **Justificatifs relatifs au changement de votre situation familiale, le cas échéant** : acte de mariage, jugement de divorce, de séparation, ou acte de naissance avec les mentions marginales (*traduction si nécessaire par un expert agréé auprès des tribunaux français*).
- **Preuve de votre présence en France au cours des 3 dernières années** (3 derniers avis d'impôt sur le revenu, ou factures EDF, Eau, gaz, assurance habitation pour les 3 dernières années...)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET RETOURNE A L'EXPEDITEUR

(Voir page 4 pour les modalités de dépôt de dossier)

INFORMATION RELATIVE A LA CARTE DE « RESIDENT PERMANENT »

(Article L314-14 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

(ne concerne pas les ressortissants ALGERIENS et EUROPEENS)

Vous pouvez bénéficier d'une « carte de résident permanent », sous réserve de certaines conditions :

- Si vous avez obtenu 2 cartes de résident de 10 ans consécutives,
 - ou si vous avez obtenu une carte de résident de 10 ans, sur le fondement de l'article L314-8, L314-8-1, L314-9, L314-11, L314-12 ou L314-15 du code sus-visé.
 - Dans ces 2 cas, **la délivrance de cette carte est subordonnée à votre intégration républicaine dans la société française(*)**, sauf si elle a déjà été vérifiée à l'occasion d'une précédente demande de titre de séjour (*articles L314-2 et R314-4 CESEDA*).
- (*) L'intégration républicaine est évaluée au regard de l'engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République française, du respect de ces principes et, sauf pour les étrangers âgés de plus de 65 ans, de la connaissance de la langue française. Depuis le 8 mars 2018, le niveau A2 (du cadre européen commun de référence pour les langues) de maîtrise du français est requis. L'arrêté ministériel du 21/02/2018 fixe la liste des diplômes et certifications attestant du niveau A2.*

CADRE F

PRIERE DE COCHER L'UNE DES CASES CI-APRES CORRESPONDANT AU TITRE DE SEJOUR SOLLICITE

- Je sollicite le renouvellement de ma carte de « résident » ou carte de « résident longue durée-UE »
- Je sollicite le renouvellement de mon « certificat de résidence algérien de 10 ans »
- Je sollicite le renouvellement de ma « carte U.E. de 10 ans »
- Je sollicite une carte de « résident permanent » (*le cas échéant, vous êtes susceptible d'être convoqué(e) pour un entretien d'intégration républicaine avant la délivrance de ce titre*).

CADRE G réservé à l'administration

DOSSIER SUIVI PAR : A compléter avec les pièces ci-après :

- B2 le
- Edition RCS le :
- Edition Cerfa le :

CADRE H

SITUATION FAMILIALE :

célibataire

marié(e) pacsé(e) en concubinage

NOM-Prénom du conjoint/concubin :

Nationalité :

Le conjoint réside en France Oui *si oui, depuis quelle date* : Non

Date et lieu du mariage (ou pacs)

Date début de la vie commune en France :

n° du titre de séjour du conjoint :

Valable du au

n° de sa pièce d'identité : délivrée par

Valable du au

séparé(e) - de fait depuis le .. / .. / - par décision de justice depuis le .. / .. /

divorcé(e) par jugement de divorce en date du .. / .. /

veuf (ve) depuis le .. / .. /

CADRE I

NOMBRE D'ENFANTS ?

EN FRANCE : A L'ETRANGER :

Pour chaque enfant, complétez et cochez la case utile :

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Réside en France		Réside chez		
					OUI	NON	Père	Mère	Autre